

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

REGION DEPARTEMENT DE  
LA GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

RÉGIE EAU NORD CARAÏBES  
RéNoC-Eau

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 13 AVRIL 2018

MEMBRES EN EXERCICE : 12

MEMBRES PRESENTS : 08

DATE DE LA CONVOCATION : 04 AVRIL 2018

DÉLIBÉRATION N° CA-EAU-2018-11

**OBJET** : Mise en place de la Commission Ad hoc relative aux licenciements, prévue par l'article 6.2 des statuts de RéNoC-Eau

Affichée le

L'an deux mille dix-huit, treize avril à seize heures, le Conseil d'Administration de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau, légalement convoqué le quatre avril deux mille dix-huit, s'est réuni à Espérance Morne-à-l'Eau sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BERNARD ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunière		X	
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M <sup>me</sup> CARDOVILLE Prisca	X		
M <sup>me</sup> CHAULET Marie Denise	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn	X		
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph		Excusé	X
M. LYCAON Célestin	X		
M. REINETTE Pierre		Excusé	X
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M <sup>me</sup> TRABON-SINAPAH Line		X	

RENDUE EXECUTOIRE,  
LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur Jocelyn CUIRASSIER.

Le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°CS 2016-09/041 du SIAEAG en date du 15 septembre 2016 portant approbation de la création de la régie « Eau » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'eau sur le territoire des Grands Fonds du Gosier et du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Eau ;

Vu la délibération n°CA-EAU-2017-06 en date du 24 mars 2017 portant modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;



**Vu** la délibération n°CS 2017-04/038 du SIAEAG en date du 26 avril 2017, portant approbation de la modification des statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes, RéNoC-Eau ;

**Vu** la délibération n°CA-EAU-2016-06 en date du 09 décembre 2016 portant délégations d'attribution du Conseil d'Administration au Directeur Général ;

**Vu** les statuts de la Régie Eau Nord Caraïbes ;

**CONSIDERANT** que l'article 6.2, des statuts régularisés de RéNoC-Eau, en date du 21 septembre 2017, mentionne que le Directeur a en charge « Le recrutement du personnel dans la limite des inscriptions budgétaires, après avis du Président du Conseil d'Administration. » ;

**CONSIDERANT** que ce même article précise que « Les licenciements sont de la compétence d'une commission Ad hoc » ;

**CONSIDERANT** la proposition de Monsieur le Président pour la composition de la Commission Ad Hoc ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir délibéré et voté à la majorité des membres présents, une abstention (Monsieur LYCAON) et un vote contre (Monsieur DAVILA) ;

## DECIDE

**ARTICLE 1: D'APPROUVER** la composition de la Commission Ad Hoc relative aux licenciements comme suit :

- Les membres à voix délibérative sont :
  - Monsieur Jean-Luc BERNARD (Président de RéNoC-Eau),
  - Monsieur Rénalt SIOUMANDAN (Président de RéNoC-Assainissement),
  - Monsieur Pierre REINETTE (Vice-Président de RéNoC-Assainissement),
  - Monsieur Denis CORNEILLE (Administrateur),
  - Monsieur Joseph HILL (Administrateur),
  - Monsieur Harry PLACIDE (Directeur),
  
- Les membres suivants à voix consultative :
  - Madame Leslie VEREPLA (Directrice Adjointe),
  - Madame Véronique DRACON (Responsable du Service Ressources Humaines)

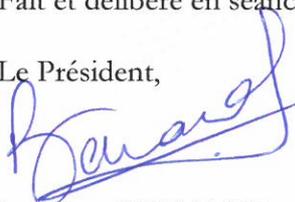
**ARTICLE 2:** Le Président et le Directeur de RéNoC-Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.  
Au registre sont les signatures.*

Fait et délibéré en séance à Morne-à-l'Eau, les jours, mois et an ci-dessus,



Le Président,

  
Jean-Luc BERNARD



**RéNoC-Eau**  
Rue du Docteur CHOVI  
Espérance  
97111 MORNE-À-L'EAU  
SIRET 824 342 216 00010  
Tél. : 05 90 24 83 56